

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WELDON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

24.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet d'autoriser la vente du fumier au dépotoir de la rue Mentana.

Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. VANDELAC, il est

Résolu: Que ledit rapport soit amendé de façon à ce que la vente dudit fumier se fasse comme par le passé, à l'encan et adjugé au plus haut enchérisseur, et, qu'ainsi amendé, ledit rapport soit adopté, le nombre de membres présents excédant les deux-tiers des membres, tel que requis par la loi.

25.—Etant lus les 9ième, 10ième, 11ième et 13ième ordre du jour.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. ST-PIERRE, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions de préparer des règlements en conséquence.

26.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ième et 3ième lecture un règlement à l'effet d'amender le Règlement No 260 concernant les bâtisses, le Conseil procède en conséquence à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et la section 1 étant lue, et le paragraphe (a) étant pris en délibération, il est amendé.

Les paragraphes (b), (c) et (d) étant lus, ils furent agréés.

Le paragraphe (e) étant lu et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'éch. BOYD, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que vu que ledit règlement proposé semble requérir plus ample étude, qu'il soit référé à une Commission Spéciale composée de MM. les échevins Larivière, Rubenstein, Ward et Boyd, pour étude plus approfondie et rapport, ledit règlement devant retenir son rang sur le feuillet.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,  
Sous-Greffier de la Cité.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WELDON, it was

Resolved: That said report be adopted.

24.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to authorize the sale of manure at Mentana street dump.

On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. VANDELAC, it was

Resolved: That said report be amended so as to provide for the sale of manure as in the past, namely by auction to the highest bidder, and that, so amended, said report be adopted, the number of members present exceeding the two-thirds of said members as required by law.

25.—The 9th, 10th, 11th and 13th orders of the day being read,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ST-PIERRE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft by-laws accordingly.

26.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 260 concerning buildings, the Council proceeded to consider said by-law in 2nd reading and, section 1 being read and paragraph (a) being taken up, the same was amended.

Paragraphs (b), (c) and (d) being read, the same were agreed to.

Paragraph (c) being read, and, a debate arising,

On motion of Ald. BOYD, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That, inasmuch as said draft of by-law appears to require further study, the same be referred to a Special Committee composed of Aldermen Larivière, Rubenstein, Ward and Boyd, for further examination and report, said by-law to retain its rank on the order of the day.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. RUBENSTEIN,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

RENE BAUSET,  
Assistant City Clerk.